

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 juillet 2013 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20:00h, le maire déclare la séance ouverte.

No 4485-07-13
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2013

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Démolition du 769, SADL et vente du 763, SADL
- 5.4 Constat d'infraction – chien au 1032, de la Paix
- 5.5 Contrat de service système téléphonique et garantie
- 5.6 Formation ADMQ – élections municipales
- 5.7 Publications municipales
- 5.8 Politique et procédures - agente de communications

6. Travaux publics

- 6.1 Abrogation résolution – Cession partie du lot 1920522
- 6.2 Appel d'offres – sable chemins d'hiver
- 6.3 Contrat – déneigement et sablage des chemins municipaux et déneigement, déglacage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (MTQ)
- 6.4 Achat partie du lot 1 920 340

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Adhésion à la Déclaration de Québec
- 7.2 Embauche – animatrice
- 7.3 Employé à l'essai
- 7.4 Demande de l'Association des citoyens de SADL

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 14, des Pinsons
- 8.2 Dérogation mineure – 33, Libellules
- 8.3 Projet de lotissement – Les Sommets du Lac Marois phase II
- 8.4 Désignation – nouveau chemin

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Contrat de services professionnels en assistance à la maîtrise d'ouvrage-caserne
- 9.2 Avis de motion – règlement d'emprunt - caserne
- 9.3 Embauche pompiers
- 9.4 Don d'un défibrillateur

10. Environnement

- 10.1 Constat d'infraction – 123, des Chênes – nuisance installation septique
- 10.2 Constat d'infraction – 10, des Lilas – nuisance installation septique

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4486-07-13
Mot du maire et
des conseillers

Il est proposé par Monsieur Claude Ducharme, maire, appuyé par tous les élus et résolu unanimement :

D'offrir nos sympathies et condoléances à la population de la municipalité de Lac-Mégantic.

De faire un don de 2500\$ à la Croix Rouge pour venir en aide à la population de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions
écrites d'intérêt
public

Question de Monsieur Normand Lamarche.

No 4487-07-13
Adoption du
procès-verbal
du 10 juin 2013

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 10 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

No 4488-07-13
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que son fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Madame Luce Lépine, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts étant l'employée d'un fournisseur.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité:

D'accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2013 pour un montant de 19965.24\$ - chèques numéros 8797 à 8809, 8895 à 8915, 8918 et 8919.

A l'exception des factures de plus 2500\$ qui n'ont pas été acceptées par résolution.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2013 au montant de 235 318.05\$ - chèques numéros 9015 à 9121.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 juin 2013 sont déposés au Conseil.

No 4489-07-13
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Société Raynald Mercille	8 990.74\$
Excavation Kevin Barrett	7 073.97\$
Ali Excavation inc.	5 067.53\$
Sani-Services G. Thibault inc.	19 051.36\$
Sani-Services G. Thibault inc.	8 600.13\$
MRC des Pays-d'en-Haut	45 088.42\$
Manaction inc.	5 181.52\$
Les Excavations G. Paquin inc.	6 952.32\$
Les Excavations G. Paquin inc.	3 881.02\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 415.41\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	5 303.40\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	8 155.92\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 415.41\$

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Excavation Gilles et Mathieu inc.	5 780.12\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	7 272.70\$
MultiRoutes inc.	8 635.77\$
SSQ Groupe financier	2 583.97\$
Matériaux Ste-Anne-des-Lacs	3 018.09\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4490-07-13
Démolition du
769, SADL et
vente du
763, SADL

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la démolition du bâtiment sis au 769, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que deux soumissions ont été reçues :

Lex Excavations G. Paquin inc.	11 690\$
Excavation Gilles et Mathieu	22 500\$

Taxes en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, et résolu à la majorité :

De retenir les services de Les Excavations G. Paquin inc. pour la démolition du bâtiment sis 769, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs au prix de 11 690\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 30 avril 2013.

et

De mettre en vente seulement le bâtiment sis au 763, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, donc sans terrain.

Pour : Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron
et Claude Ducharme.

Contre : André Lavallée, Luce Lépine, Monique Monette-Laroche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service de la Sécurité publique
Les Excavations G. Paquin inc.

No 4491-07-13
Constat
d'infraction –
chien au 1032,
de la Paix

Attendu que le propriétaire du chien du 1032, chemin de la Paix est en contravention avec le règlement numéro 158.95 concernant les chiens;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à émettre les constats d'infraction en regard des infractions des articles 8,10, 11, 12 et 14 dudit règlement;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4492-07-13

Contrat de service système téléphonique et garantie

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Arsenal Solutions un contrat de service avec garantie sur les équipements de notre système téléphonique au coût de 1425\$ par année taxes en sus et ce, pour trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4493-07-13

Formation ADMQ – élections municipales

Attendu qu'une formation est donnée par l'ADMQ quant aux élections municipales.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à participer à la formation donnée par l'ADMQ le 12 septembre 2013 à l'Auberge du Vieux Foyer à Val-David, au coût de 270\$ taxes en sus, ainsi que tous les frais inhérents à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4494-07-13

Publications municipales

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4460-06-13 le Conseil doit approuver les textes devant être publiés dans toutes communications publiques dénuées de partisannerie politique.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'approuver les textes (sauf le mot du maire) se rapportant au journal L'Étoile et au Journal des citoyens du mois d'août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

No 4495-07-13
Politique et
procédures –
agente aux
communications

Attendu la nouvelle politique et procédures révisée le 8 juillet 2013 quant à l'agente aux communications;

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accepter la nouvelle politique et procédures révisée le 8 juillet 2013 quant à l'agente aux communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Madame Marthe Léonard

No 4496-07-13
Abrogation
résolution –
cession partie
lot 1920522

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4420-05-13 la municipalité devait céder à Monsieur Mario Hogue une partie du lot 1 920 522 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que Monsieur Mario Hogue ne désire plus acquérir ledit lot.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 4420-05-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics

No 4497-07-13
Appel d'offres –
sable chemins
d'hiver 2013-2014

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller, et résolu à l'unanimité :

Qu'un appel d'offres soit demandé pour la fourniture de sable des chemins d'hiver pour la saison 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4498-07-13
Contrat –
dénéigement
et sablage des
chemins
municipaux
et déneigement,

Attendu que des appels d'offres ont été demandés pour le déneigement, le sablage et le déglacage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs et le déneigement et sablage des chemins municipaux, circuits A et B;

Attendu que deux soumissions ont été reçues avec prix au kilomètre;

sablage et
déglacage du
chemin SADL

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

SOUSSIONNAIRES	Circuit A	Circuit B	Chemin SADL
DAVID RIDDELL EXC. 2013-2014 2014-2015 2015-2016	6700.00\$ 6870.00\$ 7040.00\$		16 100.00\$ 16 500.00\$ 16 900.00\$
EXCAVATION SABLE ET GRAVIER PINEHILL INC., UNIROC INC. ET 9275-0082 QUÉBEC INC. 2013-2014 2014-2015 2015-2016		6800.00\$ 6900.00\$ 7000.00\$	

Ces prix excluent les taxes, le sable et le sel.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le déneigement, le sablage et le déglacage du **chemin Sainte-Anne-des-Lacs** à David Riddell Excavation/Transport pour la somme de :

16 100\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2013-2014;
16 500\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2014-2015;
16 900\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2015-2016;

Et ce, plus les taxes et conformément au devis et à la soumission déposée.

D'octroyer le contrat pour le déneigement et le sablage **des chemins municipaux, circuit A**, à David Riddell Excavation/Transport pour la somme de :

6700\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2013-2014;
6870\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2014-2015;
7040\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2015-2016;

Et ce, plus les taxes et conformément au devis et à la soumission déposée.

D'octroyer le contrat pour le déneigement et le sablage **des chemins municipaux, circuit B**, à Excavation sable et gravier Pinehill inc., Uniroc inc. et 9275-0082 Québec inc. pour la somme de :

6800\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2013-2014;
6900\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2014-2015;
7000\$ du kilomètre pour la saison hivernale 2015-2016;

Et ce, plus les taxes et conformément au devis et à la soumission

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 4499-07-13
Achat partie
lot 1 920 340

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'acheter de Monsieur Vincent Pilon une partie du lot 1 920 340 du cadastre officiel du Québec d'une superficie de 950 mètres carrés pour le prix de 1\$.

De mandater Me Carole Forget, notaire à la préparation de l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que les frais d'arpentage de Monsieur Richard Baril seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 4500-07-13
Adhésion à la
déclaration
de Québec

Attendu que notre municipalité considère que le loisir public a des effets sociaux, culturels et économiques importants et constitue une contribution déterminante à la société;

Attendu que notre municipalité partage et appuie les affirmations de la Déclaration de Québec, adoptée le 10 octobre 2008 à Québec, à l'issue du 10^e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir;

Attendu que notre municipalité reconnaît ainsi :

- Que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Que le loisir contribue au développement du capital social des communautés;
- Que le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

Que notre municipalité entend, selon sa capacité propre à :

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

- Soutenir et favoriser l'engagement volontaire des citoyens dans notre communauté;
- Soutenir et favoriser les organisations et les associations en loisir sur notre territoire;
- Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
- Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales;
- Diffuser la présente déclaration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4501-07-13
Embauche –
animatrice

Attendu que Étienne Cormier a démissionné.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Valérie Dubé-Blondin à titre d'animatrice du Camp de jour au même salaire et en remplacement de Étienne Cormier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4502-07-13
Employé à
l'essai

Attendu que Patrick Marcil a été embauché à l'essai au Camp de jour;

Attendu que les résultats de cette embauche n'ont pas été concluants.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

De mettre fin au contrat de Patrick Marcil à compter du 29 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

No 4503-07-13
Demande de
l'Association des
citoyens de
SADL

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De déroger à la politique de location des salles de notre municipalité (dernière mise à jour le 11 juin 2012) en permettant à l'Association des citoyens de SADL d'utiliser le 12 octobre 2013 en avant-midi seulement le centre culturel (église) et ce, gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4504-07-13
Dérogation
mineure –
14, des Pinsons

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 14, des Pinsons;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge avant de 8.95 mètres au lieu de 10.7 mètres tel que requis par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 juin 2013, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La situation ne pose pas préjudice au voisinage;
- Le chemin n'en est pas un qui est problématique et le débit de circulation est faible;
- La topographie amoindrit l'impact visuel de la proximité du bâtiment;
- La construction a été réalisée de bonne foi ;
- L'implantation des maisons ne nécessitait pas, à cette époque, l'expertise d'un arpenteur-géomètre;
- La construction est antérieure à la privatisation du chemin des Pinsons.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-00269 en autorisant le maintien du bâtiment principal dans sa marge avant de 8.95 mètres au lieu de 10.7 mètres tel que requis par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 14, des Pinsons et tel que montré au plan préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 2013 sous le

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

numéro 6182 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 14, des Pinsons
Directrice du Service d'Urbanisme

No 4505-07-13
Dérogation
mineure –
33, des
Libellules

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 33, des Libellules;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale de 7,04 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 juin 2013, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- la situation ne pose pas préjudice au voisinage ;
- l'esprit de la réglementation est de maintenir les milieux sensibles dans un état naturel en amoindrissant l'impact des constructions sur l'environnement ;

- le refus de la dérogation aurait pour effet de causer un préjudice au requérant ;
- les travaux semblent avoir été réalisés de bonne foi.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-00291 en autorisant le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale de 7,04 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 33, des Libellules et tel que montré au plan préparé par Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 2011 sous le numéro 11682 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 33, des Libellules
Directrice du Service d'Urbanisme

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

No 4506-07-13
Projet de
lotissement –
Les Sommets
du Lac Marois
phase II

Attendu la demande de lotissement de Les Sommets du lac Marois, phase II;

Attendu la recommandation du CCU d'accepter le projet conditionnellement à :

- Un raccordement au réseau routier existant, du chemin des Oeillets vers la phase III dudit projet, conformément aux articles 31 et 32 du règlement 1002;

L'élargissement, via une partie de terrain cédée par le promoteur, de l'emprise du chemin des Oeillets afin que ce dernier ait, sur toute sa longueur, une largeur conforme au règlement numéro 337-1-2013 (15 mètres) concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De rejeter le projet de lotissement et de demander au promoteur de nous soumettre un nouveau plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Urbanisme
Promoteur
Technicienne à la comptabilité

No 4507-07-13
Désignation –
nouveau
chemin

Attendu le projet de développement de Claude Parent;

Attendu que la municipalité doit désigner un nouveau chemin à ce projet de développement.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité :

Que le lot portant le numéro 3817674 du cadastre officiel du Québec porte l'appellation de « chemin des Sarcelles » et de demander à la Commission de Toponymie d'officialiser cet odonyme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeurs des services
Commission de toponymie

No 4508-07-13
Contrat de
services
professionnels
en assistance
à la maîtrise

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accorder à la firme Cohésion Totale inc. un contrat pour l'élaboration du cahier de charges et l'analyse de propositions des professionnels (architecture et génie) pour le projet caserne, au coût de 6950\$ tel que

d'ouvrage –
caserne

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

proposé dans son offre de service du 8 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité publique

Avis de motion –
règlement
d'emprunt pour
la caserne

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Grégoire de la présentation à la prochaine séance du conseil d'un règlement d'emprunt pour la caserne.

No 4509-07-13
Embauche
pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Alexandre Beauchamp, Jérémie Lachapelle, Mathieu Bouthier, Stéphane Labrosse, Marc-Antoine Roy, tous résidant à Sainte-Anne-des-Lacs, Pierre-Alain Robichaud résidant actuellement à Saint-Hippolyte et Patrice Lanoie résidant à Saint-Jérôme (Bellefeuille), à titre de pompiers à temps partiel. Ces derniers seront soumis à une période probatoire de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la sécurité publique
Technicienne à la comptabilité
Adjointe administrative

No 4510-07-13
Don d'un
défibrillateur

Attendu que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC par le biais de son programme d'accès à la défibrillation (PADEA) offre aux organismes municipaux l'opportunité d'obtenir des défibrillateurs sous forme de don;

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service de la Sécurité publique à faire les démarches nécessaires auprès de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC afin de recevoir (don) un défibrillateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la sécurité publique
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

No 4511-07-13
Constat
d'infraction –
123, des Chênes –
nuisance
installation
septique

Attendu que le propriétaire du 123, des Chênes a reçu verbalement et par écrit des avis ainsi qu'une mise en demeure avec obligation de corriger l'installation septique de cette résidence, d'où les eaux usées constituent une nuisance et une source de contamination, contrevenant ainsi à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.2) et qu'il n'a fait aucune démarche pour corriger la situation.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à émettre au propriétaire du 123, des Chênes un constat d'infraction pour nuisance quant à son installation septique et à prendre un recours approprié à la cour supérieure afin d'obliger le propriétaire du 123, des Chênes à corriger l'installation septique de cette même résidence ou à mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats, afin que la municipalité réhabilite l'installation septique aux frais du propriétaire et ce, en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c : Directrice du Service de l'Environnement

No 4512-07-13
Constat
d'infraction –
10, des Lilas –
nuisance
installation
septique

Attendu que le propriétaire du 10, des Lilas a reçu verbalement et par écrit des avis ainsi qu'une mise en demeure avec obligation de corriger l'installation septique de cette résidence, d'où les eaux usées constituent une nuisance et une source de contamination, contrevenant ainsi à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.2) et qu'il n'a fait aucune démarche pour corriger la situation.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à émettre au propriétaire du 10, des Lilas un constat d'infraction pour nuisance quant à son installation septique et à prendre un recours approprié à la cour supérieure afin d'obliger le propriétaire du 10, des Lilas à corriger l'installation septique de cette même résidence ou à mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats, afin que la municipalité réhabilite l'installation septique aux frais du propriétaire et ce, en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c : Directrice du Service de l'Environnement

Séance ordinaire du 8 juillet 2013

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de juin et juillet 2013 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20:55h

Fin : 21:40h

No 4513-07-13

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Monique Monette Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère, et résolu à l'unanimité :

De clore la présente séance à 21:40h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier